

PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICE



LES DATES A RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une

plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez

vos données de ventes à l'administration via votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon activité de prestataire de service ?

 Clients entreprises: Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP) Clients particuliers: Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

IMPORTANT pour les prestations de service : Vous devrez déclarer l'encaissement de vos factures pour ne pas devoir reverser la TVA avant d'être payé



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Vérifiez que votre logiciel permettra de déclarer les encaissements
- Si vous avez un expertcomptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 3

Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez vos nouveaux processus de facturation

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients





POINTS D'ATTENTION

Acompte recu?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

• TVA sur encaissement?

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits)

• Plusieurs logiciels?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

• Clients étrangers ?

Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF par mail
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE?

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

√ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

✓ Gérer la déclaration des encaissements

Des questions, un accompagnement ?

<u>Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel</u>

